

CONSEILLERS

EN EXERCICE :	15
PRESENTS :	11
VOTANTS :	4
POUVOIRS :	15

**PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
DU 15/04/2025**

Date de convocation : 10/04/2025

Date d'affichage : 10/04/2025

*L'an deux mille vingt-cinq, le quinze avril à vingt heures,
Le Conseil Municipal de la Commune de ZETTING s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence
de Monsieur FOUILHAC-GARY Bernard, Maire*

Présents : FOUILHAC GARY Bernard, JEDAR Bernard, LETT Martine, MULLER Laurent, SORRENTINO Claudia,
KOELSCH Guillaume, MEYER Laure, PEIFER Michelle, STERN Didier, DUBOCQUET Sylviane, BODO Bénédicte,

Absents représentés/excusés :

LE BORGNE Gilles, procuration à FOUILHAC GARY Bernard

SCHLEGEL Régis, procuration à BODO Bénédicte

NACHI Lahcène, procuration à MULLER Laurent

SCHMITT Jean-François, procuration à MEYER Laure

Absents non excusés :

Secrétaire de séance (art L 2121-15 CGCT) : MEYER Laure

ORDRE DU JOUR

Institution et vie politique

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du compte rendu de la séance du 25/03/2025

Finances publiques

3. Vote des taux impôts directs
4. Fongibilité des crédits budget principal et budgets annexes
5. Vote budgets 2025 – budget principal- budget lotissement l'orée du bois – budget rue de la barrière

Domaine et Patrimoine

6. Forêt communale – validation travaux et prix de vente du bois

Autres domaines de compétence

7. Règlement du cimetière - modification

Divers et communication

8. Décisions prises par délégation
9. Divers et communication

Conformément aux dispositions de l'article L 5217-10-4 du CGCT, les projets de budget (BP2025 budget principal et lotissement orée du bois) ont été transmis à chaque conseiller municipal par mail avant la commission du 24/03/2025, soit 12 jours avant le vote du budget.

M. le Maire démarre la séance à 20 h en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes. Il excuse les personnes ci-dessous qui ont donné les procurations suivantes :

- LE BORGNE Gilles, procuration à FOUILHAC GARY Bernard
- SCHLEGEL Régis, procuration à BODO Bénédicte
- NACHI Lahcène, procuration à MULLER Laurent
- SCHMITT Jean-François, procuration à MEYER Laure
-

Le quorum, avec 11 présents, étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer

Institution et vie politique

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Vu l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales relatif à la nomination d'un secrétaire de séance,

Le conseil municipal désigne MEYER Laure, secrétaire de séance.

2. DCM2025015 - Approbation du procès-verbal de la séance 25/03/2025 (5.2)

Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 25 mars 2025

Après en avoir pris connaissance, et sans remarque particulière,

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**

- adopte le procès-verbal de la réunion du 25 mars 2025

Résultats du vote : 15 voix pour, 0 contre, 0 abstention

Finances publiques

3. DCM2025016 - Vote des taux impôts directs

Sur le rapport de M. le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-29 et suivants,

Vu le Code Général des Impôts et notamment l'article 1636B sexies et 1636B septies,

Vu l'avis favorable des commissions réunies le 03 avril 2023,

Considérant qu'il convient de voter les taux d'impôts à percevoir au titre de l'année 2025,

Considérant le souhait de la commune de poursuivre son programme d'équipement, sans procéder à une augmentation des taux actuels,

Le conseil municipal,
après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

- Fixe les taux d'imposition des taxes directes locales au titre de l'année 2025 comme suit :
 - 13.70 % pour la Taxe d'habitation (TH),
 - 32.80 % pour la Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB),
 - 53.70% pour la Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

- Charge Monsieur le maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

Résultats du vote : 15 voix pour, 0 contre, 0 abstention

4. DCM2025017 - Fongibilité des crédits budget principal et budgets annexes

Sur le rapport du maire,

Vu l'article L 5217-10-6 du code général des collectivités territoriales ;

Considérant que l'instruction comptable et budgétaire M57 permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle autorise le conseil municipal à déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections. Dans ce cas, le maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

- AUTORISE le Maire à procéder, à compter de l'exercice 2025, à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.
- HABILITE le Maire à prendre tous les actes nécessaires à la bonne exécution.

Résultats du vote : 15 voix pour, 0 contre, 0 abstention

5. DCM2025018 - Vote budget principal 2025

Sur le rapport du Maire,

Présentant la maquette budgétaire 2025 et les différents arbitrages effectués,

Présentant l'état récapitulatif des indemnités des élus conformément à l'article L. 2123-24-1-1 du CGCT ;

Considérant l'avis favorable des commissions ;

Le Conseil Municipal,

Après délibération, **à l'unanimité**

- ARRETE le budget primitif du budget principal de l'exercice 2025 aux montants suivants :

Section de fonctionnement

- Dépenses : **753 801.53 €**
- Recettes : **753 801.53 €**

Section d'Investissement

- Dépenses : **1 491 412.50 €**
- Recettes : **1 491 412.50 €**

- donne approbation aux diverses propositions budgétaires étant précisé, qu'en l'absence d'une décision spécifique à une opération, le budget est voté au niveau chapitre,
- autorise le Maire à solliciter toutes subventions et participations (Etat - Région - Département - autres organismes) pour les opérations inscrites au présent budget.

Résultats du vote : 15 voix pour, 0 contre, 0 abstention

6. DCM2025019 – Vote budget annexe lotissement l'orée du bois 2025

Sur le rapport du maire,

Présentant la maquette budgétaire 2025 du budget annexe,

Considérant l'avis favorable des commissions,

Le Conseil Municipal,

Après délibération, **à l'unanimité**

- ARRETE le budget annexe du lotissement l'orée du bois de l'exercice 2025 aux montants suivants :

Section de fonctionnement

- Dépenses : **252 147.55 €**
- Recettes : **252 147.55 €**

Section d'Investissement

- Dépenses : **238 011.65 €**
- Recettes : **238 011.65 €**

- donne approbation aux diverses propositions budgétaires étant précisé, qu'en l'absence d'une décision spécifique à une opération, le budget est voté au niveau chapitre,
- autorise le Maire à solliciter toutes subventions et participations (Etat - Région - Département - autres organismes) pour les opérations inscrites au présent budget.

Résultats du vote : 15 voix pour, 0 contre, 0 abstention

7. DCM2025020 – Vote budget annexe lotissement de la barrière 2025

Sur le rapport du maire,

Présentant la maquette budgétaire 2025 du budget annexe lotissement de la barrière, créé par délibération n°DCM2024063 du 17 décembre 2024,

Considérant l'avis favorable des commissions,

Le Conseil Municipal,
Après délibération, **à l'unanimité**

- ARRETE le budget annexe du lotissement l'orée du bois de l'exercice 2025 aux montants suivants :

Section de fonctionnement

- Dépenses : **40 000.00 €**
- Recettes : **40 000.00 €**

Section d'Investissement

- Dépenses : **40 000.00 €**
- Recettes : **40 000.00 €**

- donne approbation aux diverses propositions budgétaires étant précisé, qu'en l'absence d'une décision spécifique à une opération, le budget est voté au niveau chapitre,
- autorise le Maire à solliciter toutes subventions et participations (Etat - Région - Département - autres organismes) pour les opérations inscrites au présent budget.

Résultats du vote : 15 voix pour, 0 contre, 0 abstention

Domaine et patrimoine

8. DCM2025021 - Forêt communale – validation travaux et prix de vente du bois

Sur le rapport du maire,

Présentant le programme d'actions 2025 de travaux d'exploitation de la forêt communale établie par l'ONF comme suit :

- ✓ Travaux patrimoniaux 2025- entretien plan de relance
 - Dégagement manuel plantation parcelle 8 : 3.20 ha
- ✓ Travaux sylvicoles
 - Travaux préalables à la régénération sur la parcelle 5 : 40 heures
- ✓ Travaux d'exploitation sur le Massif de Zetting – assistance technique pour la réalisation par un tiers
 - Façonnage, Abattage : 1400 m3
 - Débardage : 1400 m3
 - Câblage, désencrouage du bois en cours d'exploitation : 20 heures
 - Exploitation et façonnage de 200 stères de bois de chauffage

Pour information, les prestations payées directement au prestataire pour ces travaux sont estimées à 30 900 € HT (dont 8 000 € pour le façonnage de stères de chauffage)

- ✓ Partage du bois de chauffage
 - Matérialisation lots bois de chauffage : 300 m3

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

- Décide de confier la mission de maîtrise d'œuvre à l'Office Nationale des Forêts et valide les travaux proposés selon les devis joints en annexe :
 - ✓ Travaux patrimoniaux – entretien plan de relance parcelle 8
 - ✓ Travaux d'exploitation et de partage du bois de chauffage
 - ✓ Travaux sylvicoles nécessaires à la régénération de la parcelle 5
 - ✓ Dit que les travaux confiés au prestataire retenu sont estimés à 30 900 € HT.
- Fixe le prix du bois de chauffage à 80 € TTC le stère.
- Dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2025.

Résultats du vote : 15 voix pour, 0 contre, 0 abstention

Autres domaines de compétence

9. DCM2025022 - Règlement du cimetière - modification

VU la loi du 17 novembre 1887 relative à la liberté des funérailles,
VU la loi n°2008-1350 du 19 décembre 2008 relative à la législation funéraire,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2213-7 à L. 2213-15, L. 2223-19 à L. 2223-46, R. 2213-31 à R. 2213-42 et R. 2223-1 à R. 2223-23,
VU le Code Civil, notamment ses articles 78 et suivants,
CONSIDERANT QUE la police des cimetières relève de la compétence exclusive du Maire et qu'à ce titre, il est chargé d'assurer l'hygiène, la salubrité et la tranquillité publique, le bon ordre et la décence dans l'enceinte du cimetière et de garantir la neutralité des lieux,

CONSIDERANT les délibérations du Conseil Municipal fixant les durées et tarifs des concessions,

CONSIDERANT le règlement intérieur en place et modifié par délibération N° DCM2022021 DU 08 avril 2022,

CONSIDERANT qu'une nouvelle modification doit être apportée à l'article 15 de l'arrêté permanent du Maire portant règlement du cimetière en date du 08 mars 2022 ;

Le conseil municipal

Après délibération, à l'unanimité

- Rapporte le règlement du cimetière en date du 08 mars 2022,
- Approuve la modification du règlement intérieur du cimetière joint à la présente délibération ;
- Le nouveau règlement entrera en vigueur le 16 avril 2025 et s'appliquera tant qu'il n'est pas rapporté, ni modifié.

Résultats du vote : 15 voix pour, 0 contre, 0 abstention

Divers et communication

11. Décisions prises par délégation

M. Le Maire informe l'assemblée des décisions prises par délégation établies conformément à la délibération du conseil municipal du 02 juin 2020 prise en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

➤ Marchés publics

N° DECISION	OBJET	FOURNISSEUR	MONTANT HT	Nomenclature ACTES
DEC2025011	Marché publics – lettre de mission optimisation taxes foncières	JURICIA CONSEIL BOURG-LA-REINE	40 % du montant des économies obtenues	1.1

➤ Concessions funéraires

N° DECISION	Objet	Durée	Montant	Nomenclature ACTES
DEC2025012	Concession funéraire n° 32/2025 – Columbarium 5 case5	15 ans	700.00 €	3.2

10 Divers et communication

Sans objet.

Tous les points ayant été débattus, M. le Maire clôt la séance à 21 h 15

Le secrétaire de séance
Signé : Laure MEYER



Le Maire,
Signé : Bernard FOUILHAC GARY

**La présente séance comporte les délibérations n° 2025015 à 202522
Et décisions par délégation n° DEC2025011 à DEC202012**

N° DCM/ DECISION	OBJET	NOMENCLATURE ACTES
DCM2025015	Approbation du compte rendu de la séance du 25/03/2025	5.2
DCM2025016	Vote des taux impôts directs	7.2
DCM2025017	Fongibilité des crédits budget principal et budgets annexes	7.1
DCM2025018	Vote budget principal 2025	7.1
DCM2025019	Vote budget lotissement orée du bois 2025	7.1
DCM2025020	Vote budget lotissement la barrière 2025	7.1
DCM2025021	Forêt communale – approbation travaux et prix de vente	3.6
DCM2025022	Modification du règlement du cimetière	9.1
DEC2025011	Marchés publics – lettre de mission optimisation taxes foncières	1.1
DEC2025012	Concession funéraire n° 32/2025 – Columbarium 5 case5	3.2